

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION

ANNEXES SANITAIRES:

Assainissement



La commune de Givors dispose d'un réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales qui se développe sur la majeure partie de la zone urbanisée. La totalité des effluents est collectée par environ 61 000 m de réseaux dont une grande partie (50 200m) est encore unitaire. Le réseau de la ville se déverse dans le réseau du SYSEG qui traverse la commune d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

1 - ETAT ACTUEL

1.1 - Nombre d'habitants rattachés au réseau

5 609 clients raccordés au réseau. Le taux de collecte est d'environ 92.2%

1.2.0 – Industrie existantes rattachés au réseau

Les établissements suivants sont des établissements susceptibles de générer des rejets d'effluents polluants dans le réseau et nécessitent une autorisation de déversement :

- boucherie Gautey
- Boucherie JM
- Garage Magris
- Garage de l'Europe
- Givors Ouest occasions
- Garage Moret
- Entreprise SCORI
- Labo service

1.2.1 – Industries non rattachées

Aucune industrie ne dispose d'un système d'assainissement particulier, toutes sont raccordées au réseau collectif.

1.2 - Zone desservie par le réseau (cf plan)

L'ensemble de la zone urbanisée des vallées du Rhône et du Gier. Le linéaire totalise environ 60 Km.

1.3 - Type de réseau

X	Séparatif pour environ 6 000 m de réseau
	Mixte
X	Unitaire pour 50 200 m de réseau

1.4 - Canalisations

Le réseau de collecte des eaux usées de la ville rejoint une canalisation du SYSEG qui longe la vallée du Gier, un second réseau rejoint la canalisation du SYSEG qui longe le Rhône.

Le bassin versant du Rhône comporte les réseaux de collecte les plus anciens (vieux Givors, quartier de la gare) dont certain sont constitués de galeries en pierres.

Le réseau est constitué de 4 postes de relèvement et comporte 15 déversoirs d'orage.

1.5 - Station d'épuration

Le refoulement des effluents est acheminé vers la station d'épuration du SYSEG située au Sud de la commune en bordure du Rhône mise en service en 1995 et dont la capacité nominale est la suivante :

- DBO5 : 5 384 kg/jour
- Débit : 88 000 equ/hab.

Elle traite actuellement 65 000 eq/habitants

Il s'agit d'une filière de traitement primaire physicochimique et d'un traitement secondaire biologique.

Les rejets des effluents traités s'effectuent dans le Rhône.



1.6 - Les eaux pluviales

L'écoulement des eaux pluviales sur la commune de Givors s'effectue par l'intermédiaire d'un réseau pluvial constitué de tronçons canalisés (buses, ouvrages...) ou non (fossés, caniveaux, ravins, ruisseaux ...).

1.7 - Assainissement individuel

L'assainissement non collectif, concerne : Le Marloty, Bans, Zalamon, Chaponnière, Bramfaim, Chez Junique, Le Pétry, La Maison Blanche, Le Bouchage, Tour de Bans, Vaize, Le Drevet, La Madone, Petit Cras, Grand Cras, Roche Marcaire, Cotéon Est, Gauron, Gour du Lac, Tour de Varissan, Roche Bordin, route de Mornant, RD88, Charbonnière, Montrond, Le Perrot, La Griotte, La Cluzelle, Gobrand, St Martin de Cornas, Les Garennes, Fontanas, Le Rossignol, Mannevieux, St Lazare, Les Cornets, Côte Jamet, Cotéon Ouest.

Les zones de coteaux sont peu adaptées à l'assainissement autonome (pente et proximité du rocher).

La réhabilitation des installations en assainissement autonome est contraignante sur les hameaux du Drevet, la route de Mornant et la RD 88 La maison blanche, Le grand Cras, en raison d'un habitat dense et de superficies de parcelles insuffisantes ou des pentes

Les communes ont l'obligation de mettre en place un service public de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (SPANC). Il doit permettre d'assurer le contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités et d'effectuer un diagnostic sur les ouvrages existants dans le but de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.

1.8 - Risques principaux de pollution des eaux et carences

constatés du système actuel (odeurs, corrosions, ensablement, insectes..)

Les principaux risques de pollution sont liés à l'autoroute et aux rejets d'hydrocarbure.

1.9 - Gestion des réseaux de la station

	Régie communale
	Régie syndicale (nom et siège)
X	Affermage ou concession
	SDEI Givors

2 - RESEAU FUTUR

2.1 - Les projets

Les extensions seront adaptées aux évolutions de la ville.

2.2 - Zones ne pouvant être raccordées sur le réseau

(épuration individuelle ou autonome)

Les écarts ou fermes isolées resteront en assainissement autonome et seront contrôlés dans le cadre su SPANC. Celui- ci débute ses contrôles et aucune donnée n'est disponible au moment de l'élaboration du PLU.

2.3 - Conclusion générale

L'extension du réseau sur le plateau de Montrond représente en termes d'assainissement la priorité de développement pour la commune dans les années à venir.

Les capacités actuelles des réseaux et les projets d'extension permettront de répondre aux besoins des urbanisations programmées dans le cadre du PLU ;





